

PLAN LOCAL D'URBANISME

COMMUNE DE DOURDAIN

**5.4 ANNEXES
SANITAIRES**

Cette note a pour objectif de présenter l'état sanitaire actuel de la commune sur les thèmes suivants :

- ❖ Alimentation en eau potable
- ❖ Réseaux d'assainissement
- ❖ Collecte et traitement des déchets ménagers

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

1. Dispositions générales

La production d'eau potable relève de la compétence du Syndicat Intercommunal des Eaux de Val d'Izé. Ce syndicat adhère au Syndicat Mixte des Eaux de la Valière (SYMEVAL). La gestion de la distribution est assurée par la SAUR via un contrat d'affermage.

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de Val d'Izé regroupe 7 communes et environ 7 800 habitants. L'eau est distribuée à 3 280 abonnés. Les sept communes sont : Dourdain, Livré-sur-Changeon, Mecé, Val-d'Izé, Montreuil-des-Landes, Taillis et Saint-Christophe-des-Bois.

2. Ressource et distribution

Le syndicat produit une partie de ses besoins en eau à partir de ressources propres, à savoir le forage de la Coudrais (nappe souterraine) à Val d'Izé, le puits la Motte St Gervais (nappe souterraine) à Val d'Izé et le puits de la Marzelle (nappe souterraine) à Livré-sur-Changeon. Les captages ont fourni 134 030 m³ après traitement en 2014. Le syndicat importe également de l'eau depuis des ressources extérieures provenant du SYMEVAL, de la SIE de Chateaubourg et de la SIE de Montautour, équivalent à 216 760 m³ en 2014.

En 2014, les abonnés ont consommé 320 541 m³, soit en moyenne 113 litres par habitant et

jour. Compte tenu des fuites (pour partie inévitable) et des besoins en eau du service (purges du réseau, poteaux incendie, lavages des réservoirs, ...), le rendement du réseau est de 91.8% en 2014. Le taux de renouvellement du réseau est de 0.25%.

3. Qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée aux abonnés du syndicat est régulièrement analysée avant sa mise en distribution. Le bilan fourni par l'Agence régionale de santé de Bretagne (ARS) indique que l'eau distribuée au cours de l'année 2014 a été de bonne qualité. Elle est demeurée conforme aux limites réglementaires fixées pour le paramètre microbiologique, les éléments indésirables et les pesticides recherchés.

RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

1. Réseau d'eaux usées

Le service de collecte et de traitement des eaux usées est organisé sous l'autorité de la commune.

Le réseau d'assainissement de la commune est de type séparatif. Un zonage d'assainissement des eaux usées a été élaboré en 2005. Deux mises à jour ont été réalisées en 2008 et 2010, prévoyant notamment l'extension du réseau d'assainissement collectif sur le secteur « Le Rochelet ». Les plans annexés au projet de PLU identifient les réseaux d'eaux usées et les zones destinées à recevoir un assainissement collectif.

L'ensemble du bourg est raccordé au réseau d'assainissement collectif. La totalité de la zone rurale de la commune est en assainissement non-collectif.

La capacité de la station d'épuration (source : bilan annuel 2015)

La station d'épuration, de type filière mixte (roseaux et lagunes), est dimensionnée pour 1 000 équivalents-habitants (EH). Elle a été mise en service en septembre 2010. Les eaux usées traitées par cet ouvrage sont rejetées dans le ruisseau de la Barbotais. Il est prévu que la station puisse évoluer

et être dimensionnée pour 1 500 EH.

En 2015, la commune compte 281 abonnements domestiques. Cela représente 642 habitants, soit un taux de raccordement de 58 % par rapport à la population estimée en 2013. Sur l'année 2015, la charge hydraulique de la station d'épuration se situait autour de 60 % de la charge nominale. La charge organique était quant à elle de 51 % de la charge nominale. La station d'épuration a donc la capacité de traiter les eaux usées de la population nouvelle prévue au travers du plan local d'urbanisme.

Il est précisé que les analyses réalisées lors de 2 bilans d'auto surveillance en 2015 indiquent des résultats conformes à la norme. Les prélèvements pour le suivi milieu ont été réalisés en 2015 et indiquent un impact non significatif de la station.

Service public d'assainissement non collectif :

La zone d'assainissement non collectif concerne actuellement la totalité de la zone rurale de la commune. Il est nécessaire de réaliser une étude à la parcelle lors des demandes de permis de construire, de rénovation ou d'extension afin de déterminer la nature des sols en place et la filière d'assainissement à mettre en œuvre.

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) de la

Communauté de communes du Pays de Liffré a réalisé un état des lieux des dispositifs d'assainissement non collectif sur la commune de Dourdain en 2014 et mené des actions de réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectifs existants présentant un risque sanitaire et/ou environnemental avéré. Sur les 203 installations contrôlées, 66 installations ont été classées comme « non conforme », dont 9 présentant un danger pour la santé des personnes.

2. Réseau d'eaux pluviales

La commune ne dispose pas de Schéma directeur de gestion des eaux pluviales.

Le relief du territoire conduit naturellement les eaux pluviales vers les ruisseaux de la commune. Le bourg est doté d'un système de recueillement des eaux pluviales (fossés et buses) dont l'exutoire se situe au niveau de la route de Châteaubourg, au droit du ruisseau de la Barbotais. Le bourg étant situé à flanc de vallon, les eaux pluviales se dirigent naturellement vers ce ruisseau. Lors des précipitations exceptionnelles, il est arrivé que le creux du vallon de la Barbotais soit inondé (1995).

En zone rurale, l'évacuation des eaux pluviales s'effectue généralement par des fossés de bordure de voirie, souvent busés dans les parties de hameaux densément habités.

Les eaux pluviales peuvent être sources de dégradation de la qualité des rivières et des nappes phréatiques et facteurs de risque d'inondation. L'imperméabilisation des sols peut empêcher l'infiltration et provoquer des ruissellements potentiellement polluants. En cas de précipitations abondantes, cela peut aussi provoquer la saturation de réseaux anciens. Il est ainsi important d'entretenir les systèmes de gestion des eaux pluviales (fossés, zones humides ...) et de limiter la vitesse d'écoulement et de diminuer les débits de pointe.

Sur la commune, les milieux récepteurs sont sensibles du fait des zones naturelles d'intérêt écologique. Il convient donc de maîtriser la qualité des différents rejets d'eaux pluviales au milieu récepteur.

Les enjeux principaux sur la commune sont donc :

- ❖ Maîtriser les flux hydrauliques dans le but d'éviter tout débordement ;
- ❖ Maîtriser la qualité des eaux avant son rejet dans le milieu récepteur sensible.

De plus, l'usage de dispositifs se rapprochant le plus possible de l'hydrologie naturelle peut être proposé (rallongement des trajets des eaux pluviales grâce à des bassins de rétention superficiel, chaussées à structure réservoir, fossés enherbés et noues...) afin de

limiter le ruissellement synonyme de pollution et favoriser les infiltrations qui ont pour effet de piéger les polluants et de réduire la quantité de pollution arrivant au rejet. Ces aménagements participent également à la gestion des inondations.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

Le syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères des Forêts (SMICTOM) assure la gestion des déchets. Ce syndicat couvre 17 communes réparties sur 4 communautés de communes.

Les déchets ménagers sont principalement retirés en porte-à-porte de même que les déchets triés. La collecte est organisée hebdomadairement. La collecte est complétée par la présence de plusieurs points d'apport du verre usagé, situés dans le bourg et en campagne.

Les ordures ménagères résiduelles collectées sont transportées directement par les bennes de collecte à l'UVED (Usine de Valorisation Energétique des Déchets) de la SOBREC à Rennes où elles sont traitées. En 2014, 5 826 tonnes d'ordures ménagères résiduelles ont été collectées et traitées, soit une hausse de 0,90 % par rapport à 2013.

Les déchets recyclables sont transférés au centre de tri « Tri Centre Bretagne », basé à Gaël. En 2014, 1 900 tonnes d'emballages recyclables (hors verre) et de papiers ont été collectées, soit 2,54% de plus qu'en 2013.

Le SMICTOM gère quatre déchetteries situées à Liffré, Saint-Aubin d'Aubigné, Mélesse et La Bouëxière. Chacune des déchetteries disposent de bacs de collecte pour les déchets végétaux,

les gravats, les encombrants, le bois et la ferraille. En 2014, 1785 tonnes (végétaux compris) ont été collectées à La Bouëxière, commune la plus proche de Dourdain, soit une augmentation de 3,95 % par rapport à 2013 (*source : rapport annuel 2014, SMICTOM des forêts*).

Le SMICTOM mène également des actions de prévention afin de réduire la production de déchets et d'améliorer le recyclage. Il met à disposition des collectivités des outils pédagogiques (expositions et jeux autour du compostage, des DVD de sensibilisation à la consommation, etc.). Il peut également apporter conseil et assistance dans la réalisation de projets pédagogiques auprès des écoles et associations.